

Cahier des Charges
Appel d'Offre : Contrat d'entretien espaces verts (Tontes + Entretien Haies et Massifs)
de l'ASL Bourgenay le Village

Préambule :

Cet appel d'offres concerne deux lots distincts, à savoir :

- La partie du Domaine du Moulin – propriété de l'ASL
- L'ensemble des espaces verts des villages « du Lac », « du Golf » et des « Portes de l'Océan »
- Plans à consulter au bureau SOGIRE

Chacune des entreprises souhaitant déposer une offre, pourra le faire pour l'un ou l'autre lot, ou pour les deux.

Dispositions communes aux deux lots

Modalités :

- Contrat de cinq ans à compter du 01/01/2020
- A remettre au Président de l'ASL sous pli fermé pour le 15 novembre 2019 dernier délai.

Co-contractants :

- L'ASL, située à Port Bourgenay – 574 Avenue Notre Dame – 85440 TALMONT SAINT HILAIRE
- Le nom du prestataire, son adresse, son représentant légal, et le nom de l'interlocuteur responsable du présent contrat

Horaires de travail à respecter, compte tenu de la destination des lieux « Résidence de Vacances » :

- Le prestataire s'engage à respecter la tranquillité des résidents en respectant les horaires suivants :
 - D'avril à fin septembre : de 9h30 et jusqu'à 12h et de 14h30 à 17h
 - D'octobre à fin mars horaires libres
 - Prestations à réaliser du lundi au vendredi.
- Le prestataire s'engage à intervenir 7j/7, sur demande du client, en cas d'urgence (fuite sur réseau d'arrosage, abattage d'arbres coupant les voies de circulation, etc...)

Type de matériel à utiliser :

- **Outillage électrique** et manuel pour l'entretien des haies et massifs d'avril à fin septembre

Entretien du matériel :

- Le nettoyage des engins et leur alimentation en énergie est à la charge exclusive du prestataire

Suivi de la réalisation de la prestation :

- Le prestataire s'engage à envoyer des compte-rendu périodiques de son activité en décembre et avril puis tous les mois de mai à septembre, par email aux représentants de l'ASL désigné par le bureau (président / responsable commission espaces verts / régie) récapitulant les prestations réalisées durant la période
- Le prestataire s'engage à envoyer avant fin février le planning prévisionnel des différentes interventions de l'année en cours.

Gestion des déchets verts :

- L'ensemble des déchets de taille et tontes est évacué ou recyclé (broyage, compost) à la charge du prestataire

Gestion respectueuse de l'environnement à 100% sans produits phytosanitaires. Site labellisé Clé Verte : fournir **la liste et la fiche technique des produits utilisés.**

Révision des prix : révision annuelle au 1^{er} janvier, suivant l'indice EV4 relatif aux travaux d'entretien des espaces verts

DETAILS DES PRESTATIONS

- **Taille** des haies, massifs, arbres et arbustes (hauteur maximum 2m)
 - Une taille printanière en mars
 - Une taille en juin
 - De mai à août : un contrôle visuel hebdomadaire au niveau des cheminements et terrasses pour permettre des tailles d'appoint selon besoin afin de garantir la sécurité et l'accessibilité
 - Une taille d'hivernage à partir d'octobre
- **Entretien des clôtures et grillages**
 - Les clôtures, grillages et portails doivent être exempts de toute végétation
- **Elagages** (à moins de 5m de haut):
 - Equilibrages, éclaircissements
 - Rabattages
- **Entretien des massifs et des bacs fleuris** :
 - Régulièrement entretenus et désherbés
 - Reprise des bordures (une fois par an durant la saison automne / hiver)
 - Broyage des déchets de taille et mise en place sur les massifs pour paillage
 - Désherbage manuel ou thermique : 3 fois / an
 - Amendement selon besoin ou à la demande (fourniture à la charge de l'ASL)
- **Plantations** :
 - Le remplacement des sujets morts et l'ajout de nouveaux sujets avec **une garantie d'un an** (fourniture à la charge de l'ASL) suite à l'état des lieux annuel effectué entre l'ASL et le Prestataire
 - Le prestataire assurera un **rôle de conseil** (en matière d'arrosage et de plantations économes en eau) une fois par an (octobre) en aménagements et plantations.
- **Arrosage** :
 - Mise en route, entretien de la station et du puits : 1 fois / an
 - Mise en marche selon besoin (ou à la demande) à partir du mois de mai-juin et contrôle manuel des électrovannes
 - Vérification quotidienne (5J/7) des programmeurs et du technovar de la mise en route à la fermeture de l'arrosage
 - Contrôle bi-mensuel des zones d'arrosage pendant la période d'arrosage entre 7h et 9h
 - Suivi et mise à jour des plans des réseaux des 3 secteurs
 - Optimisation de la programmation des horaires et des durées d'arrosage
 - Réparation des fuites du réseau secondaire
 - Remplacement des pièces défectueuses (les pièces restant à la charge de l'ASL)
 - Arrosage manuel des jardinières
- **Tontes** :
 - 12 tontes maximum de mars à novembre (y compris traitement des bordures, poteaux et pieds d'arbustes)
 - 2 tontes optionnelles en juillet août (selon condition météorologique et en accord avec l'ASL)
 - 1 passage d'amendement organique par an, après la dernière tonte (en novembre)
 - Nettoyage des terrasses et voiries à la souffleuse électrique après les tontes
 - Arrachage manuel ou traitement par brûlage des mauvaises herbes (pas de traitement phytosanitaire ou chimique)
 - Traitement manuel des taupinières et piégeage des taupes
- **Tableau de prix**
 - Fournir annuellement (en décembre) un tableau des prix concernant les prestations hors contrat